

Programme de subventions d'engagement partenarial

Le Programme de subventions d'engagement partenarial (SEP) permet aux entreprises établies au Canada d'avoir accès aux connaissances et à l'expertise des universités canadiennes admissibles. Le Programme de SEP vise à favoriser l'établissement de **nouveaux** partenariats de recherche entre des chercheurs universitaires et des partenaires industriels en appuyant les projets de R et D à court terme destinés à résoudre un problème propre à ces entreprises. Afin d'être admissible au Programme de SEP, un projet peut se situer à n'importe quel point de la gamme des activités de R et D, pourvu qu'il respecte le mandat de recherche, de formation et de transfert de technologie de l'université concernée.

Qui administre les fonds	L'université et le professeur responsable du projet
Utilisation des subventions	Les subventions servent à couvrir les coûts directs du projet comme les dépenses relatives au salaire, notamment la rémunération des étudiants, des stagiaires postdoctoraux et des adjoints de recherche, ainsi que les dépenses liées à l'appareillage, aux matériaux, aux services et aux déplacements
Durée des subventions	Jusqu'à six mois
Plusieurs professeurs participent-ils au projet	Non
Valeur habituelle des subventions	Au plus 25 000 \$
Type de partenaires requis	Des entreprises établies au Canada
Contribution minimale des entreprises	Les entreprises doivent collaborer au projet et être en mesure d'exploiter les résultats de la recherche
Contribution minimale en espèces des entreprises	Aucune
La contribution est-elle admissible à des encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE)	Oui. Consultez votre bureau local de l'Agence du revenu du Canada pour connaître les règles d'admissibilité et les montants admissibles
Date limite de présentation des demandes	Aucune date limite
Méthode d'évaluation	Les demandes sont évaluées par un comité de sélection
Délai de l'évaluation	Les demandes sont évaluées dans les quatre à six semaines suivant leur réception
Le CRSNG est-il prêt à examiner des ébauches	Oui
Rapport final	Le rapport final doit être présenté dans les 30 jours suivant la fin de la période de validité de la subvention

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

François Santerre
Agent de développement, recherche et innovation, CRSNG-Québec
Francois.santerre@nserc-crsng.gc.ca
(514) 496-4741